



## Mur de soutènement entre moi et la mairie

Par **Geo02**, le **11/01/2018** à **20:03**

Bonjour il y a 1an et demi nous avons acheter un terrain dans un lotissement et avons donc fait batirrnLa parcelle fesait 630m2, rnAvant que le terrain soit acheter le notaire nous dit que le terrain serai réduit car le maire doit élargir la route pour un passage pompier ect rn( notre terrain se trouve à coter d'un espèce de petit rond point car le chemin se fini en cul de sac )rnNous avons fait nos plan pour notre futur maison et avant la construction le maire a commencer ces travaux pour créer la voirie et a fait rehausser l'espece De rond point ( pour l'évacuation des eaux de pluie)rnDe se faîte nous avons dû faire surélevé notre maison de 2 rang de parpaing sur le vide sanitaire.rnA l'heure actuelle nous venons d'enmenager Dans notre maison et nous somme embêter pour nos clôture car les trottoirs vienne d'etre Effectuer et l'espece De rond point et du coup les trotoire qui se trouve à la limite de notre propriété se trouve à 70 cm au dessus du sol de ma maison donc si je veut un terrain plat je doit faire un mur de soutènement mais est-ce à moi de le payer ou à la mairie car c'est la voirie qui ai plus haute que mon terrain ?